



# RÈGLES DE SÉLECTIONS ÉQUIPE DE FRANCE DE CANOË KAYAK 2026

---

## SPRINT U17 – OLYMPICS HOPES



## Table des matières

<b>A. PREAMBULE .....</b>	<b>3</b>
<b>B. OBJECTIFS .....</b>	<b>4</b>
<b>C. COMPETITION DE SELECTION U17.....</b>	<b>4</b>
1. Conditions d'accès aux sélections.....	4
2. Compétitions de sélection / Championnat de France de Vitesse Mantes-la-Jolie.....	4
3. Classement des sélections.....	5
4. Règlement de la compétition de sélection.....	5
<b>D. CRITERES ET PRINCIPES DE SELECTION .....</b>	<b>5</b>
1. Éligibilité.....	5
2. Critères de sélection.....	6
<b>E. PROPOSITION DE SELECTION.....</b>	<b>7</b>
1. Chaîne de sélection .....	7
2. Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France .....	7
3. Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels.....	7
4. Composition des équipages.....	7
5. Proposition de sélection U17.....	8
6. Règles administratives .....	8
<b>F. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026 .....</b>	<b>9</b>
<b>G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS .....</b>	<b>9</b>
<b>H. CONTACT .....</b>	<b>9</b>



## A. PREAMBULE

*Précision concernant la rédaction : pour des raisons de facilité rédactionnelle, à chaque fois qu'il est fait référence aux sportifs, aux athlètes... », il faut comprendre « les sportives et les sportifs... ».*

Les objectifs de l'Équipe de France sur les Olympic Hopes sont d'atteindre les finales et les podiums dans les catégories U15, U16 et U17. La fédération souhaite également ouvrir l'effectif dans le but d'une première expérience internationale et de renforcer la cohésion avec le projet relève.

Il s'agit de permettre :

- Aux meilleurs de chaque catégorie, présentant un niveau sportif suffisant au regard des Olympic Hopes de profiter pleinement d'une expérience gagnante sous les couleurs de la France.
- D'amorcer la préparation des futurs Équipes de France U18-U23 et Sénior.
- De découvrir le niveau international

L'objet de ce document est de formaliser les règles qui permettent de sélectionner les sportifs français identifiés dans le processus de participation du projet relève.

À ce titre, suite à la validation de ces règles de sélection par le COMEX de la FFCK, le manager sprint fait une proposition de sélection au Directeur Technique National. Celui-ci sélectionne les athlètes sur la base des règles de sélections établies dans ce document et des règlements internationaux en vigueur.

Le Directeur Technique National peut à tout moment retirer de la liste des sportifs sélectionnés, tout athlète qui ne serait pas en mesure de disputer dans des conditions optimales la compétition pour laquelle le sportif a été retenu, notamment en cas de blessure, de pathologie ou de contre-indication médicale.

Après consultation de l'encadrement technique, il peut également à tout moment écarter tout athlète ayant adopté un comportement contraire aux lois et règlements, nuisant au bon fonctionnement de l'Équipe de France ou portant atteinte à l'image et aux valeurs de celle-ci et de la FFCK. La convention des sportifs de haut niveau ou la convention des sportifs en Équipe de France précise le cadre général et les attentes réciproques des athlètes en Équipe de France et de la FFCK.



## B. OBJECTIFS

La performance face aux meilleures références internationales et le niveau d'exigence lors d'un événement international majeur, demeurent les deux principales références sur lesquelles reposent les principes de sélection. Ces modalités s'inscrivent dans le projet relève du sprint avec l'ambition de faire vivre une expérience de compétition constructive et sportivement pertinente.

Ce document pourra faire l'objet d'annexes complémentaires afin de clarifier le processus de sélection dans le cas où certains points n'auraient pas été couverts ou en cas d'ajustements nécessaires.

## C. COMPETITION DE SELECTION U17

### 1. Conditions d'accès aux sélections

Les sportifs souhaitant participer aux compétitions comptant pour les sélections doivent remplir les règles suivantes :

- Être à jour de sa licence compétition FFCK 2026.
- Respecter les règlements fédéraux.
- Être à jour de ses cotisations et/ou facturations FFCK.
- Signer et respecter la convention individuelle du sportif 2026 et ses annexes.
- Ne faire l'objet d'aucune sanction disciplinaire en cours.
- Pouvoir concourir pour la France au niveau international, conformément au règlement international en vigueur.

### 2. Compétitions de sélection / Championnat de France de Vitesse Mantes-la-Jolie

Courses du 08 au 12 juillet 2026 à Mantes la Jolie

Distances supports à la sélection :

KH : K1 1000m (finale)

KD : K1 500m (finale)

CH : C1 1000m (finale)

CD : C1 500m (finale)



### 3. Classement des sélections

Le classement sera réalisé à l'issue de chaque épreuve, dans chaque catégorie (Junior 1 et Cadet), le classement de la finale du 1000m pour les KH et CH, de la finale 500m pour les CD et KD. L'athlète réalisant le moins de point possible sera le mieux classé.

Pour les canoës, les bordées seront observées.

Classement de la course	Points attribués
1er de la course	1
2ème de la course	2
3ème de la course	3
Etc.	X
10ème de la course	10
Etc.	X

### 4. Règlement de la compétition de sélection

La compétition se déroule suivant le règlement sportif FFCK Sprint en vigueur et ses annexes.

Les courses se dérouleront sur 9 couloirs avec système de départ.

## D. CRITERES ET PRINCIPES DE SELECTION

### 1. Éligibilité

Pour être sélectionné, les sportifs doivent respecter les règles susmentionnées au chapitre C.1.

La surveillance médicale réglementaire (SMR) est obligatoire pour tous les athlètes postulant à une sélection en Équipe de France. Les athlètes doivent donc être à jour avec la SMR avant la première régates internationale de la saison 2026. La coordination de la SMR est assurée par le médecin fédéral de la FFCK. Cependant, sa mise en œuvre reste de la responsabilité individuelle de chaque athlète.



La sélection des athlètes pour l'Équipe de France de sprint U17 est soumise au respect de la législation et des réglementations suivantes :

- Code du sport,
- Statut et règlement intérieur et ses annexes de la FFCK,
- Réglementation antidopage,
- Enregistrement dans le système de localisation ADAMS/AFLD pour la saison 2026 pour les athlètes des groupes cibles.

## 2. Critères de sélection

Les critères de sélection pris en compte par le manager du sprint, pour constituer l'Équipe de France de sprint U17, seront appliqués à la fois pour les sélections sur les différents stages, les évaluations et les compétitions de références.

De ce fait, le manager du sprint prendra également en compte les critères suivants dans leur décision :

- Niveau actuel de compétence et condition physique de l'athlète par le biais des tests d'entraînements du projet relève.
- Toute blessure ou condition pouvant affecter la performance de l'athlète.
- Facteurs subjectifs liés à la sélection, incluant mais ne se limitant pas à :
  - La notion de compatibilité humaine dans l'équipe,
  - La capacité des athlètes à être entraînés,
  - L'équilibre et l'harmonie de l'équipe,
  - L'engagement envers la stratégie de l'Équipe de France et de la FFCK,
  - Les conditions de course lors des épreuves (ex : effets du vent et du courant),
  - Les avis des entraîneurs des collectifs,
  - Les pannes ou les dysfonctionnements matériels.



## E. PROPOSITION DE SELECTION

### 1. Chaîne de sélection

La chaîne de décision pour valider la sélection de l'Équipe de France s'établit selon l'ordre suivant :

1. Proposition de sélection par le manager du Sprint au Directeur Technique National sur la base des résultats des courses et des règles de sélection établies ;
2. La décision définitive de sélection est prise par le DTN et est présentée au COMEX pour information.

### 2. Nombre d'athlètes sélectionnables en Équipe de France

Sous couvert des performances sportives, le nombre d'athlètes sélectionnables sur tout ou partie des compétitions internationales, dans chaque épreuve olympique, dépendra du nombre de bateaux autorisés à concourir sur l'épreuve.

### 3. Modalités de désignation des remplaçants et cas exceptionnels

Sur tout ou partie du processus de sélection, dans le cas où un athlète sélectionné en Équipe de France ne pourrait pas prendre part à une/des compétitions ou stages identifiés, la sélection des remplaçants se fera par le DTN sur proposition du manager du Sprint.

Les logiques de remplacement pourront avoir pour but la performance de l'Équipe de France à court terme ou une visée de préparation à long terme (Olympiades 2032).

Tous les cas non prévus par ces règles de sélections seront traités par le DTN.

### 4. Composition des équipages

L'ensemble du processus de détection (stage et compétition) sera support à la composition des équipages. La composition des bateaux d'équipage de l'Équipe de France U17 sera proposée au DTN par le manager du sprint. Les compositions d'équipages sont modifiables jusqu'à l'échéance terminale.



## 5. Proposition de sélection U17

### **En KH :**

- 0 à 2 athlètes sur classement de l'épreuve du K1 1000m pour les Juniors 1.
- 0 à 4 athlètes sur le classement de l'épreuve du K1 1000m pour les cadets.

### **En KD :**

- 0 à 2 athlètes sur classement de l'épreuve du K1 500m pour les Juniors 1.
- 0 à 4 athlètes sur le classement de l'épreuve du K1 500m pour les cadets.

### **En CH :**

- 0 à 2 athlètes sur classement de l'épreuve du C1 1000m pour les Juniors.
- 0 à 4 athlètes sur le classement de l'épreuve du C1 1000m pour les cadets.

### **En CD :**

- 0 à 2 athlètes sur classement de l'épreuve du C1 500m pour les Juniors 1.
- 0 à 4 athlètes sur le classement de l'épreuve du C1 500m pour les cadets.

L'analyse des résultats des sélections s'appuiera sur les critères suivants :

En fonction des écarts aux chronos de références internationales de la catégorie.

En fonction de l'écart entre chaque catégorie

En fonction des meilleurs chronos réalisés sur les dix dernières années de nos meilleurs français.

En fonction de la densité dans la catégorie.

Les athlètes U17 sélectionnés pour le championnat d'Europe U18 pourront être sélectionnés pour la régata des Olympic Hopes. Les courses du Championnat de France permettront de compléter la sélection.

## 6. Règles administratives

La validation de la sélection arrêtée par le Directeur Technique National est conditionnée à la signature de la Convention SHN ou des sportifs en Équipe de France 2026 et au respect de celle-ci et au respect de toutes les obligations associées (notamment C.1, D.1)



## F. PROGRAMME D'ACTIONS EQUIPE DE FRANCE 2026

Stage de préparation (lieu à définir) : du 17 au 27 Août 2026

Compétition Olympic Hopes à Bratislava : du 15 au 20 Septembre 2026

## G. DIFFUSION DU MODE DE SELECTIONS

Le présent mode de sélection, après validation par le COMEX, sera diffusé sur le site internet de la Fédération Française de Canoë-Kayak et des sports de pagaie.

## H. CONTACT

Pour toute précision ou complément d'information, contactez

Anthony SOYEZ – [asoyez@ffck.org](mailto:asoyez@ffck.org) – 06 85 72 81 53

ou

Nicolas MAILLOTTE [nmaillotte@ffck.org](mailto:nmaillotte@ffck.org) - 06 85 12 05 42